



2 place de la mairie
71960 VERGISSON

téléphone 03 85 35 83 96
mairie-vergisson@wanadoo.fr
 web : vergisson.com

COMPTE RENDU DE SEANCE ORDINAIRE **DU 02 février 2021**

Suivant l'article L 2121-25 du CGCT

Suivant l'article L 2121-26 le procès-verbal du secrétaire de séance peut être communiqué sur demande

Le 02 Février 2021 à 19.30, à la salle de réunions (respect des règles sanitaires), s'est réunis :

- **Mesdames et Messieurs Eve REY, Daniel BARRAUD, Nathalie CROIZAT, Cécile REBILLARD, Sylvain DAFFLON, Charles Edouard DROUIN, Anthony SAUMAIZE, Vivien SAUMAIZE, Monique BICA**

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Didier VEILLITH, Anne BROCHETTE
Pouvoir(s) : Didier VEILLITH remis à Eve REY

N° 2021-01 ► **CDG 71 : adhésion aux missions optionnelles**

Madame Rey expose au Conseil Municipal que le Centre de Gestion de Saône-et-Loire assure, outre les missions obligatoires pour le compte des collectivités, des missions dites optionnelles, se positionnant en tant que partenaire des collectivités « ressources humaines».

Le Centre de Gestion propose ainsi une convention-cadre permettant, sur demande expresse de la collectivité, de faire appel aux missions proposées en tant que de besoin.

Le conseil municipal décide d'adhérer à la convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de Saône-et-Loire, avec effet à la date du 02/02/2021.

POUR 9 + 1 POUVOIR

N° 2021-02 ► **Logement T5 de l'école : caution à rendre**

Suite au départ du locataire du T5 du logement de l'école au 31/01/2021 et à l'état des lieux, le conseil municipal autorise le remboursement de la caution d'un montant de 750 euros au locataire sortant du logement T5 de l'école, déduit du montant de l'entretien de la chaudière, dès réception de la facture.

POUR 9 + 1 POUVOIR

N° 2021-03 ► **Convention de mise à disposition du personnel communal au SIVOS à titre exceptionnel ou temporaire**

Madame Rey donne lecture du projet de convention de mise à disposition du personnel communal technique de Vergisson au SIVOS Davayé Vergisson, pour des missions d'entretien des locaux et de petits travaux en cas de besoins liés à des carences du personnel du SIVOS, ceci à titre temporaire et exceptionnel, et avec l'accord de l'agent concerné. Le conseil municipal autorise Madame le Maire à soumettre ladite convention au SIVOS Davayé Vergisson ET à la signer.

POUR 9 + 1 POUVOIR

N° 2021-04 ► Renouvellement de l'organisation du temps scolaire pour l'école de Vergisson

Madame Rey fait part du courrier de l'inspecteur d'académie, rappelant que l'article D 521-12 du code de l'éducation prévoit que la décision d'organisation de la semaine scolaire prise par le directeur académique des services de l'éducation nationale ne peut porter sur une durée supérieure à 3 ans. A l'issue de cette période, cette décision peut être renouvelée tous les 3 ans après un nouvel examen en respectant la même procédure. Cette disposition vise l'organisation de la semaine scolaire de chaque école, que cette organisation s'inscrive dans le cadre général ou dans celui des dérogations possibles. En référence à cet article, Madame Rey rappelle que le temps scolaire de l'école de Vergisson, en accord avec l'école de Davayé, est actuellement sur un rythme scolaire hebdomadaire de 4 jours et demande au conseil municipal de se prononcer sur le renouvellement de cette organisation du temps scolaire pour l'école de Vergisson.

Le Conseil municipal décide de renouveler le rythme scolaire hebdomadaire de l'école de Vergisson à 4 jours, à compter du la prochaine rentrée scolaire 2021/2022.

POUR 9 + 1 POUVOIR

N° 2021-05 ► Convention fourrière / année 2021

Madame Rey

- rappelle l'adhésion de la commune avec le refuge SPA de Serrières « Eden des 4 pattes » conclue pour 2019 et 2020,

- présente la nouvelle convention proposée pour 2021, fixant la participation financière à 1 euro par habitant par an ainsi que l'avenant pour la capture des chiens errants.

Le conseil municipal autorise le maire à signer la nouvelle convention fourrière avec le refuge SPA de Serrières, l'Eden des 4 pattes, ainsi que l'avenant pour la capture des chiens errants.

POUR 9 + 1 POUVOIR

N° 2021-06 ► Recrutement contractuelle

En cas d'absence du personnel communal titulaire de Vergisson, Madame Rey demande au conseil municipal l'autorisation de recruter en cas de besoin, un agent contractuel afin de palier rapidement à l'absence du personnel titulaire, le temps de l'absence. Le conseil municipal donne son accord.

POUR 9 + 1 POUVOIR

N° 2021-07 ► Personnel communal : ouverture de poste

Madame Rey présente les possibilités d'évolution de carrière que peut prétendre un agent du service technique actuellement en poste, et précise que cette nomination est conditionnée :

- par l'ouverture du poste par le conseil municipal

- ET par les lignes directrices de gestion de la commune de Vergisson,

Le conseil municipal décide d'ouvrir le poste d'Agent de maîtrise principal à compter du 02/02/2021.

POUR 9 + 1 POUVOIR

PO Eve REY, 1^{ère} Adjointe.

